

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Mende
CUBIERES - COMMUNE

Séance du vendredi 17 avril 2026

Délibération N° DE_032_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	11	11
Date de la convocation : 09/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix-sept avril deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie de Cubières), sous la présidence de Christian LAURENT.

Présents : Christian LAURENT, Pierre BARGETON, Martine REBOUL, Joël FOLCHER, Jean Pierre DENISSELLE, Michelle BENOIT_GAUZY, Valérie RIBIERE, Ludovic BRAJON, Julien N'DIAYE, Laura OSVALD, Léa MASSADOR

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Martine REBOUL est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Admission en non-valeurs et créances éteintes Budget eau et assainissement Cubières

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables des titres de recettes sur proposition de Monsieur MICALEFF David, Comptable public du Service de Gestion Comptable de Langogne par courriers explicatifs des 12 mars 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés:

- Décide de statuer sur l'admission en non-valeur d'une liste de créances irrécouvrables sur le Budget eau et assainissement (7928710631/2026);
- Dit que le montant total de ces titres de recette s'élève à 442,31 € TTC pour le budget eau et assainissement ;
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits en dépenses à l'article 6541 « Créances admises en non valeur » au budget eau et assainissement de l'exercice en cours de la commune.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Christian LAURENT
Président de séance

Martine REBOUL
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 27/04/2026

Date de réception de l'AR: 27/04/2026

048-214800534-DE_032_2026-DE

AGEDI

DE_032_2026